

# FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Février - Mars - Avril 2021 - N°

104

## Dans ce numéro...

- Édito
- Agenda social : sortir de l'impasse au plus vite
- Consultation des adhérents : nos positions confortées
- Évaluation des établissements : non au coûte que coûte
- Concours IA-IPR : un manque d'attractivité récurrent
- Mobilité des IA-IPR : l'après résultats
- Continuité pédagogique : le « monde d'avant » n'est ni possible ni souhaitable
- Comité de suivi de la réforme du lycée
- Examens : à hue et à dia !
- Recomposition des instances partiaires : quel dialogue social ?
- Délégués académiques
- Bulletin d'adhésion 2021-2022

### Directeur de la publication

Alain Marie

### Rédacteurs en chef

Christian Champendal  
Mohammed Darmame  
Danielle Kunemann  
Marie Musset

### Impression

Tactic Impressions  
01 39 86 19 08

CCPAP : 0126505659

5 numéros par an

## Contact

Mail  
[snia-ipr@unsa-education.org](mailto:snia-ipr@unsa-education.org)

Site Internet  
<http://snia-ipr.fr/>



## Une fin d'année sous haute pression



### Mobilité des IA-IPR

**23 avril :**  
début de la phase de recours pour la mobilité des IA-IPR

**25 juin :**  
affectation des lauréats du concours IA-IPR

**Fin août :**  
CAPN de titularisation des stagiaires



« Questions de droit, décryptage des nouveaux textes de loi, rappel de la jurisprudence... »



VOUS AVEZ  
LE DROIT  
DE SAVOIR  
TOUTES LES RÉPONSES DANS LES  
TRIBUNES DU BÂTONNIER FRANCIS LEC  
SUR AUTONOME-SOLIDARITE.FR

Pour L'ASL, la prévention est la première des protections



[www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

# Edito



**« Éveillez la curiosité des gens,  
faire jaillir une étincelle, si la matière  
est bonne, elle prendra feu »**

Anatole France

**S**elon une nouvelle étude de l'UNESCO, la crise sanitaire a conduit 100 millions d'enfants supplémentaires dans le monde à ne pas atteindre le niveau minimum en lecture. Depuis maintenant une année et demie, la COVID a un lourd impact sur les apprentissages. Face à ce constat, nous pouvons nous réjouir des résultats de la continuité pédagogique en France qui, grâce à la mobilisation de tous les personnels du système éducatif, a permis d'en limiter des effets.

Pour autant, nous ne négligeons pas les retards accumulés par de nombreux élèves, notamment ceux des catégories sociales les plus défavorisées. Le SNIA-IPR avec les syndicats de l'UNSA Éducation a milité pour le maintien de la présence des élèves en classe, mais en veillant à préserver la santé des élèves et des personnels. Pilier qui aura tenu bon dans cette crise, le système éducatif doit faire l'objet de toutes les attentions du pouvoir. Il est regrettable que l'accès à la vaccination des personnels de l'Éducation nationale ne soit pas plus volontariste, de même ce contexte de crise aurait dû conduire le gouvernement à observer un moratoire sur les moyens alloués au second degré à la rentrée 2021.

La fin de l'année scolaire s'annonce particulièrement tendue pour les personnels d'encadrement et les IA-IPR. La non anticipation de l'alignement des dates de vacances de printemps et les annonces au fil de l'eau du Ministre sur les examens, sans préoccupation de la répercussion sur le terrain (ratrapage du BTS, aménagement des épreuves du baccalauréat), nous placent dans une situation quasi insoutenable, amplifiée par le refus puis la décision tardive du Ministre et de la Présidente du Conseil de l'Évaluation pour l'École d'une trop faible réduction de la jauge d'évaluation des établissements.

Le manque de considération et cette ignorance de la charge de travail est corroborée par l'incertitude qui pèse actuellement sur les réunions de l'agenda social. À l'instant même où les négociations se sont engagées avec le guichet unique, la programmation des réunions s'est arrêtée. Cela interroge sur la volonté réelle du Ministre de revaloriser nos carrières. Il est inconcevable que nous restions dans cette期待, sans perspectives concrètes d'une revalorisation des carrières des IA-IPR, déjà promise par le Ministre lors de l'acte précédent de l'agenda social. Les effets financiers initialement prévus en janvier 2021 sont désormais attendus par les collègues au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

À l'occasion de ce dernier éditorial rédigé dans la fonction de Secrétaire général du SNIA-IPR<sup>(\*)</sup>, j'ai toute confiance dans la capacité de notre organisation à répondre aux défis de notre système éducatif comme aux aspirations des IA-IPR. Porteur de valeurs partagées au sein de la fédération UNSA Éducation, le SNIA-IPR est administré par un Secrétariat général et un Bureau national engagés. Sa force collective repose sur un maillage académique essentiel porté par ses délégués et sur un nombre d'adhérents toujours plus important qui lui assure sa légitimité et sa représentativité auprès du ministère et des instances.

Je souhaite le meilleur aux collègues IA-IPR dans leur vie professionnelle et personnelle.

**Alain Marie**  
Secrétaire général

<sup>(\*)</sup>Alain Marie mettra fin à ses fonctions de secrétaire général lors du BN du 20 mai.

# Agenda social : concrétiser les engagements du Ministre au 1<sup>er</sup> janvier 2022



L'agenda social des inspecteurs est actuellement en pause. Ceci est d'autant plus inquiétant que le calendrier initialement prévu pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 était très contraint.

L'exploitation des remontées de la consultation des adhérents effectuée en février a permis de vérifier l'opinion des IA-IPR et de conforter nos positions. Le projet de corps unique d'inspection n'est pas une solution en soi, d'autres options existent. Le dialogue doit être mené dans un temps suffisant avec une considération de l'ensemble des éléments de sa complexité.

Dans l'agenda social du ministère, le GT5 des corps d'inspection aborde les volets Missions-recrutement et Statut (indiciaire et indemnitaire). Actuellement, aucune garantie n'est donnée sur le volet statutaire. L'arrêt des réunions semble lié aux difficultés récurrentes de la DGRH et du cabinet du Ministre à faire valider par le guichet unique de la DGAEP les avancées indiciaires envisagées.

Le volet missions et recrutement a révélé un grand nombre d'incertitudes et de flou que les précédentes réunions n'ont que partiellement réduites : champs d'opération, positionnement

et lien hiérarchique, organisation et service d'inspection, qualification et quantification des missions, place des disciplines au vu des enjeux des réformes.

La création de la Direction de l'Encadrement au 1<sup>er</sup> juillet pose également la question de son rôle dans le pilotage des réunions de l'agenda social.

L'indépendance effective du SNIA-IPR au sein de l'UNSA-Éducation ainsi que notre présence à toutes les réunions du GT5 ont permis d'exprimer fermement des positions claires dans des échanges techniques, stratégiques pour notre corps, et fondamentaux pour l'efficacité d'un système au service de tous les élèves.

**Nous demandons la reprise des réunions du GT5 dans les meilleurs délais. Pour le SNIA-IPR, il est inconcevable que nous restions dans cette expectative, sans perspectives concrètes d'une revalorisation des carrières des IA-IPR, déjà promise par le ministre lors de l'acte précédent de l'agenda social. Les effets financiers initialement prévus en janvier 2021 sont désormais attendus par les collègues au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

# Consultation des adhérents

Les adhérent.e.s du Snia-ipr, consultés directement et anonymement en ligne sur notre site du 4 au 22 février ont largement validé nos positions dans les négociations du GT5 Corps d'inspection de l'Agenda social.

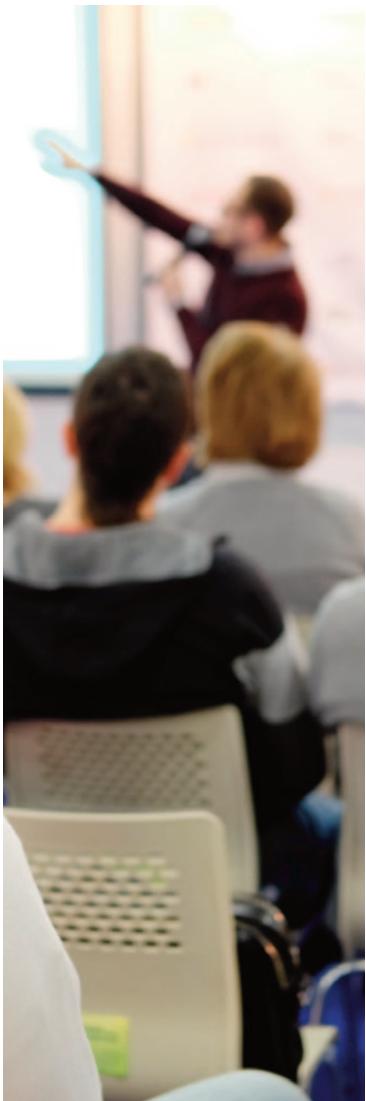
Les questions posées reprenaient les éléments des discussions avec le Ministère.

- Les réponses sur le volet Missions et recrutement, l'entrée essentielle, privilégiée, montrent la volonté affirmée des collègues de remettre véritablement la pédagogie au cœur du système, dans un exercice collégial du métier d'IA-IPR.
- Celles au volet statutaire, confirment nos demandes de revalorisation tant indiciaires (CN et HC) qu'indemnitaires (ICA actuelle / passage au RIFSEEP),



Présents à toutes les réunions de ce GT, il nous appartient de proposer les alternatives concrètes pour notre métier au service d'un système éducatif de qualité, pour tous les élèves, en continuant de réaffirmer notre position critique à l'égard de ce projet mené dès le départ dans une cadence trop contrainte, en pause depuis février, et dont l'objectif annoncé de fusion des corps n'offre pas les garanties requises.

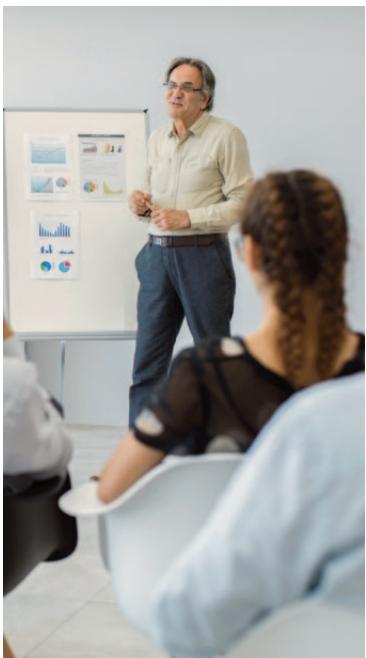
ITEM / RUBRIQUE	ANALYSE DES REPONSES
<p><b>1 - Quelles mesures s'imposent pour améliorer l'exercice quotidien de notre métier et l'organisation de nos missions ? Réponses concises souhaitées (mots-clés par exemple)</b></p> <p>- Centration - priorité - Nature des missions / Charge de travail / Conditions de travail</p> <p>- Collégialité, équilibre des missions, Programme de Travail Académique / Moyens humains d'appui à nos missions pédagogiques et pilotage (Professeur Formateur, Chargé de Mission, Faisant Fonction) / Fonctionnement avec les services</p>	<p><b>Missions : Centration - priorité - Nature</b> Une priorité claire au recentrage, à l'impulsion, au pilotage <b>pédagogique et didactique</b>. La reconnaissance nécessaire par le système de <b>l'expertise</b> disciplinaire (à identifier et redéfinir), de l'accompagnement de proximité, des équipes et des personnes, de <b>l'inspection</b> individuelle et collective. Cette expertise, d'animation, d'impulsion implique clarification, réduction des tâches transversales, équilibrage des missions académiques et nationales.</p> <p><b>Charge &amp; Conditions de travail</b> <b>Alléger</b> sensiblement, réguler, objectiver, <b>organiser</b> et planifier mieux les missions à tous niveaux d'intervention est un besoin urgent. Espaces de travail, temps de connexion et déplacements (véhicules de service) essentiels pour atteindre une vraie QVT !</p> <p><b>Collégialité, missions (équilibre des), Programme de Travail Académique :</b> Une préférence nette à la collégialité étendue, dans toutes ses dimensions pour une vraie réflexion collective, entre pairs, et la prise en compte fine des diversités académiques, disciplinaires.</p>

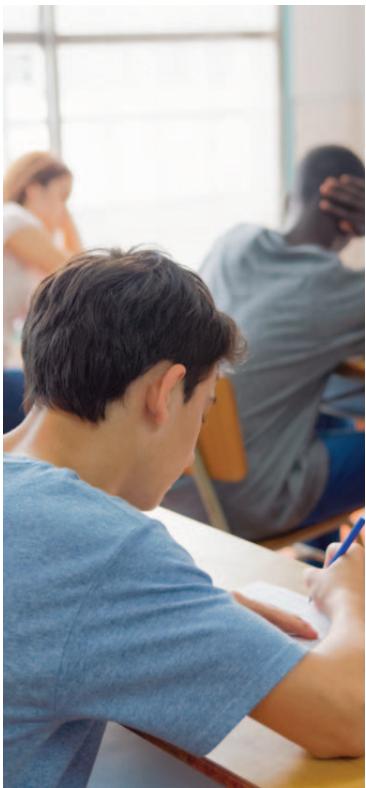
ITEM / RUBRIQUE	ANALYSE DES REPONSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à la gouvernance</li> <li>Hierarchie directe /</li> <li>Désignation du doyen (avant nomination par le recteur)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation / Promotions /</li> <li>Mobilités, géographique et fonctionnelle (Perspectives d'évolutions de carrière) /</li> </ul>	<p>Un projet académique et un PTA réellement mis en œuvre, avec lettres de mission réalistes, constituent l'<b>appareillage</b> académique pertinent.</p> <p>Une <b>priorité pédagogique</b> dans l'action en direction des équipes escamotée actuellement, à inscrire effectivement au quotidien pour une <b>efficacité</b> accrue du système au service de tous les élèves</p> <p><b>Moyens humains d'appui :</b> Des <b>équipes</b> étoffées en 2D, structurées autour des IA-IPR : professeurs formateurs, Chargés de missions, conseillers pédagogiques en plus d'un effort continué sur le <b>recrutement</b>.</p> <p><b>Fonctionnement avec les services :</b> Un caractère aléatoire des relations interpersonnelles pointé ainsi que le besoin d'une information et d'une <b>communication systématisées</b> par les services, la hiérarchie.</p> <p>Une <b>collaboration directe</b>, systématisée, harmonisée nationalement, pour plus d'efficacité professionnelle.</p> <p>(* « <i>Travailler avec les services et non pour les services</i> »)</p>
	<p><b>Gouvernance</b> (Contribution à la): ressentie verticale, subie, voire technocratique.</p> <p>Les <b>avis</b> des IA-IPR, conseillers du recteur, plus systématiquement <b>sollicités</b> et plus souvent écoutés, pour une efficacité accrue fondée sur l'information et la communication.</p> <p>La place affirmée des <b>doyens</b> dans les <b>CODIR</b> et des <b>IA-IPR</b> dans les <b>COPIL</b> où ils sont compétents.</p> <p><b>Hiérarchie</b> : directe avec le recteur, sanctuarisée ; une relation claire de travail avec les IA-DASEN, sans lien hiérarchique</p> <p><b>Doyen (Désignation): l'élection collégiale</b> du/des doyen/s unanimement plébiscitée, qui ne doi/ven/t pas être <b>évaluateurs</b> de leurs collègues (la pénurie des candidatures à la mission mentionnée).</p> <p><b>Évaluation &amp; promotions :</b> Une évaluation à améliorer : réalisée par le recteur (L'IG mentionnée à la marge comme appui), fondée sur une lettre de mission réaliste, un rapport d'activité et un <b>entretien</b> régulier (annuel/tri-annuel).</p> <p>« <b>Plus de Transparence</b> » : un avis récurrent pour des promotions élargies, qualitativement (d'autres perspectives) et quantitativement (HC et ES, HEB HEC/Bbis), <b>équilibrées</b>, entre <b>ancienneté et mérite</b> (avec prise en compte de fonctions précédentes)</p> <p><b>Mobilités (géographique, fonctionnelle, perspectives d'évolutions de carrière) :</b> Loin d'être refusée, une mobilité géographique souhaitée, réclamée même parfois, mais dans des <b>conditions</b> améliorées, particulièrement à l'entrée dans le métier ou lors de mouvement avec conjoint, encouragée par logement de fonction, primes ou promotions de mobilité.</p> <p>Un accès diversifié et fluidifié aux <b>emplois fonctionnels</b> attendu pour de réelles perspectives de carrière.</p> <p>Un « <b>clientélisme</b> » à éliminer par la lisibilité des règles et des critères.</p> <p>Des <b>passerelles</b> fonctionnelles externes / interministérielles développées dans la FP.</p>
<p><b>Avez-vous des suggestions concernant le recrutement des IA-IPR : corps vivier, expérience antérieure, identification et accompagnement en amont, concours, formation initiale, formation continuée ?</b></p>	<p><b>CONCOURS</b> : unanimité pour un maintien du concours et recrutement dans le corps des agrégés, un concours interne éventuel pour les faisant fonction, les CMI.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recruter parmi des professeurs <b>jeunes</b>, des candidats aux compétences avérées, validées par l'IA-IPR lors de la candidature.</li> <li>- <b>ancrage et expertise disciplinaire</b> reconnus indispensables à la fonction, avec une insistance sur l'importance des compétences et des savoir-faire disciplinaires.</li> <li>- faire <b>connaître l'évaluation</b> du jury après la prestation orale : critères, points positifs, points négatifs pour un <b>recrutement transparent</b>.</li> </ul>

ITEM / RUBRIQUE	ANALYSE DES REPONSES
	<p>- <b>Préparer</b> les candidats au concours et établir une <b>fiche de poste</b> claire, mentionnant le travail de terrain en classe, en établissements, les missions transversales.</p> <p><b>FORMATION</b> : une formation en IH2EF encore plus adaptée aux nécessités du terrain et aux missions diverses qu'exerce un IA-IPR. - Véritablement complémentaire entre travail en académie et celui à l'IH2EF elle correspond à la situation, à l'expérience de chacun.</p> <p>- Deux volets nécessaires, disciplinaire ET transversal, assurés, conjointement sur le terrain, par un IA-IPR et un IA-IPR sur emploi fonctionnel.</p> <p>- Formation juridique, animation d'un réseau sont également mentionnées.</p> <p>- La formation aux missions transversales demande à être développée et intensifiée et est fortement réclamée.</p> <p>- <b>Une réelle formation continuée réclamée</b>, intégrée au temps de travail, adaptée aux spécificités du travail d'IA-IPR, permettant de suivre l'évolution des missions, du système ainsi que, pour certains, une information quant aux systèmes étrangers.</p> <p><b>TERRAIN : une demande unanime de CMI</b>, formés et chargés de certaines missions, permettant à l'IA-IPR de consacrer davantage de temps à approfondir les autres missions. Être submergé par un excès de tâches fait survoler des aspects du travail et donne l'impression de « saupoudrer » au détriment d'un travail en profondeur.</p> <p><b>REVALORISATION globale nécessaire</b> : un manque de considération institutionnelle dissuasive. Sans rémunération attractive, pas de candidats, incitation <b>indiciaire et indemnitaire</b> pour les candidats au concours, prêts à s'investir dans la fonction.</p>

ITEM / RUBRIQUE	ANALYSE DES REPONSES
<p><b>2 - Quelles évolutions des missions et du positionnement actuel des IA-IPR constituerait une ligne rouge qui rendrait le projet inacceptable (hors évolutions catégorielles) ?</b></p>	<p>LIGNES ROUGES par ordre d'importance</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépendre du DASEN ou une départementalisation</li> <li>2. Perdre l'expertise disciplinaire</li> <li>3. Perdre le titre d'IA</li> <li>4. Un chef de service ou la perte de collégialité</li> <li>5. Une fusion sans revalorisation</li> </ol>

ITEM / RUBRIQUE	ANALYSE DES REPONSES
<p><b>3 - Quelles améliorations statutaires rendraient ce projet de corps unique IEN / IA-IPR acceptable ?</b></p> <p>En matière indiciaire / En matière indemnitaire / Aucune amélioration possible</p>	<p>Une <b>revalorisation</b>, indiciaire et indemnitaire, indispensable pour donner de l'<b>attractivité</b> par rapport au corps vivier et <b>reconnaitre la charge</b> de travail et les <b>responsabilités</b> afférentes.</p> <p>Une forte demande <b>d'écart</b> substantiel avec le corps <b>vivier</b> des professeurs agrégés. L'aspect financier non essentiel pour une partie. Les mandats du congrès de Dijon confortés.</p> <p><b>Indiciaire</b></p> <p>Demande forte d'une grille indiciaire plus favorable avec un parcours de carrière plus <b>fluide</b> et une <b>évolution</b> plus rapide.</p> <p>L'accès à la <b>hors échelle C</b> en indice <b>sommital</b> du corps ; celui à la <b>hors échelle B</b> pour la classe normale qui correspond à l'indice sommital de la classe exceptionnelle des professeurs agrégés.</p>

ITEM / RUBRIQUE	ANALYSE DES REPONSES
	<p>La <b>linéarisation</b> pour progresser dans les échelons pour en finir avec les avancements de grade contingentés accessibles à une minorité.</p> <p>Egalement, l'intérêt d'une partie de la rémunération en NBI.</p> <p><b>Indemnitaire</b></p> <p>Demande d'un régime indemnitaire équivalent à celui des corps de même niveau des autres ministères de la Fonction publique d'État.</p> <p><b>Montant</b> mensuel proposé allant de 1500 à 2000 € correspondant à minima à la compensation des HSA des professeurs agrégés ou des collèges (défiscalisées). Plusieurs collègues favorables à une différenciation de l'indemnité au regard des dossiers confiés ou de la diversité des missions, voire du nombre de PPCR.</p> <p>Des collègues opposés au <b>RIFSEEP</b>, d'autres intéressés : le positionnent au <b>niveau 2</b> des emplois fonctionnels avec des garanties pour les montants plancher et plafond et une classification dans les groupes selon des critères stables et objectifs.</p> <p>L'intégration de l'ICA dans le calcul de la retraite suggérée, actuellement seulement éligible à la RAFF. (Cf. remarque supra sur NBI).</p>

ITEM / RUBRIQUE	ANALYSE DES REPONSES
<p><b>6 - Expression libre (à partir de vos réponses précédentes)</b></p> 	<p>L'expression libre reprend pour la plupart les points précédents, pour les commenter ou les analyser.</p> <p>Si quelques collègues soulignent que les inspecteurs « <i>font le même métier</i> », la grande majorité confirme que les caractéristiques du <b>premier</b> et du <b>second degré</b> (discipline, organisation des examens et concours, réformes disciplinaires, travail académique...) induisent une différence qui va de la formation au parcours de carrière, y compris en terme de rémunération, essentiel pour assurer la qualité du recrutement dans le corps vivier des agrégés.</p> <p>Quelques collègues émettent le souhait d'une fusion avec l'inspection générale. Or un tel projet n'a jamais eu cours, d'une part, parce qu'un projet initial porté par la précédente mandature prévoyait un <b>grand corps d'encadrement</b> qui réunirait inspecteurs et personnels de direction et d'autre part, parce que les <b>inspections générales</b> ont travaillé à une fusion entre corps équivalents effective. L'IGESR pilote actuellement le groupe missions du projet de fusion des inspections du premier et second degré.</p> <p>Les points de convergences sont évoqués à nouveau : une <b>fusion</b>, identifiée comme <b>non nécessaire et imposée</b>, « <i>devrait</i> » améliorer les <b>conditions de travail et de carrière</b> des IA-IPR.</p> <p>Au niveau symbolique comme opérationnel, la collégialité et le lien hiérarchique avec le recteur, essentiels, s'expriment aussi dans le maintien du titre d'IA ; la charge de travail doit être repensée ; le parcours de carrière favorisé.</p> <p>Le ton général de cette « <i>expression libre</i> » oscille entre colère, pragmatisme et découragement dont la méconnaissance du métier d'IA-IPR est pour la plupart la source de la situation actuelle.</p>

# Évaluation des établissements :

## Non au coûte que coûte !

### Une petite heure de concertation ...

À laquelle Sien et SNIA-IPR UNSA étaient conviés, le 05 mars par le Conseil d'évaluation de l'école. Une présentation d'étape par la présidente du déroulement d'une campagne en « mode dégradé » et du souhait du conseil d'avoir des remontées du terrain. Nous exposons nos vues :

- Le contexte d'une année scolaire 2020-21 très difficile : tenues de réunions, situations d'établissements et d'équipes très disparates
- Notre désagréable surprise que notre demande répétée de réviser la jauge de 20% au CEE puis enfin au ministre ait été entendue trop tardivement
- Des retours des délégués académiques du SNIA-IPR confirmant notre analyse dès le début : opérations chrono-phages, difficultés de coïncidence des agendas, contraintes calendaires énormes. La situation de Mayotte exposée par Christelle Charrier DA reflète bien ces contraintes.

Si la présidente du CEE prédit un confort de déploiement supérieur en 2021-22, une « véritable année scolaire », cette brève réunion n'a pas permis d'entrer dans le détail, bien des questions subsistent :

- L'exploitation efficace des données devrait permettre accompagnement des équipes, remédiation, actions de formation, ...
- Quelle évaluation de la démarche est envisagée pour ajuster et réguler dans le cadre d'une véritable Démarche Qualité et éviter un dispositif de plus (Labellisations, Contrats d'objectifs, ...)
- Les moyens nécessaires au succès de cette démarche d'ambition sont-ils bien prévus ?

Les quatre semaines de confinement et la réorganisation non anticipée des vacances de printemps ont ajouté de la complexité. Ils ont contraint les IA-IPR et les services du rectorat à reporter les entretiens professionnels des PFS, les RDV de carrière, les certifications complémentaires, les jurys de VAE, les oraux de BTS ainsi que les formations au Grand Oral et des évaluateurs externes.

Le calendrier de cette fin d'année scolaire est devenu insoluble. Le SNIA-IPR demande au Ministre à la Présidente du CEE de faire baisser la pression sur l'évaluation des établissements qui est devenue insoutenable dans les académies. Évaluer les établissements coûte que coûte n'a pas de sens, si ce n'est pour « faire du chiffre » et déconsidérer l'énorme travail réalisé par les établissements volontaires lors de la phase d'auto-évaluation et l'engagement des évaluateurs externes.



Marie Musset, Christelle Charrier, Christian Champendal

# Focus

## sur Orléans-Tours

**D**ès le mois de septembre dernier les inspecteurs et notamment les IA-IPR ont été mobilisés par la Rectrice pour planifier et organiser, en lien avec les IA-DASEN, la mise en place de cette évaluation dans le cadre défini par le CEE. Cette organisation a permis le rapprochement collaboratif entre différents personnels administratifs du rectorat, chefs d'établissements et inspecteurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Des temps de partage et de formation communs ont même été initiés, permettant alors la confrontation de cultures professionnelles différentes, ces temps se sont avérés extrêmement riches. L'expertise pédagogique des IA-IPR ainsi que leur connaissance des établissements se sont révélées essentielles, incontournables et pleinement reconnues tant par les chefs d'établissement que par la Rectrice. Pour les chefs d'établissement le challenge, était celui d'associer l'ensemble des acteurs de leur communauté éducative.

Le groupe d'accompagnement académique, composé des membres formés à l'IH2EF en février 2020, s'est divisé en groupes d'appui départementaux aux établissements pour mener à bien leur auto-évaluation. Les IA-IPR ont investi fortement ces différents groupes, produit des documents explicatifs, rendu intelligible la feuille de route nationale, rédigé des fiches outils ou encore réalisé des visioconférences pour écouter et accompagner les établissements. En effet, si les formations proposées par le CEE ou l'IH2EF en matière d'accompagnement, de précisions sur les attendus de l'auto-évaluation comme de l'évaluation externe ont été plébiscitées dans leur ensemble, c'est bien le bricolage, le tâtonnement, l'intelligence collective et la détermination des acteurs de terrain qui permettent à cette évaluation de prendre forme.

Les IA-IPR se sont mobilisés auprès des chefs d'établissement en particulier dans le cadre de l'auto évaluation qui restera au fond un exercice peu commun même si ces derniers avaient déjà réalisé des autodiagnostic, exercice beaucoup plus solitaire. Ainsi, la difficulté majeure rencontrée par les personnels de direction fût liée à la mobilisation des équipes en particulier des enseignants qui restent pour une part d'entre eux dubitatifs sur les bienfaits de cette évaluation. Les parents d'élèves ont eu aussi des difficultés à être mobilisés même si les situations locales restent hétérogènes. Par ailleurs, les contraintes de temps ont ajouté une pression supplémentaire conduisant les établissements à produire des autoévaluations pas forcément à la hauteur de leurs espérances. Les IA-IPR auront également un nouveau défi peu aisé à relever, celui d'acquérir la posture d'évaluateur externe qui se distingue de celle d'auditeur ou de contrôle plus habituelles.



Les cadres de l'académie semblent percevoir les intérêts d'un tel processus. Néanmoins, les IA-IPR vivent aussi ces évaluations d'établissement comme une nouvelle charge de travail supplémentaire sans également de contrepartie et avec un sentiment de lassitude déjà accentué par le contexte de la crise sanitaire. Par ailleurs, la crainte demeure que ce processus d'évaluation conduise à un document supplémentaire dont l'articulation avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs reste théorique notamment au regard des contraintes calendaires. Enfin, le devenir d'un tel document interroge également les acteurs en particulier quant à son utilisation ultérieure pour contribuer au positionnement d'un établissement par rapport à un autre. Il est aussi à noter que dans cette première phase les établissements ont été choisis par les IA-DASEN donc plutôt sur la base du volontariat.

Ainsi, ce que l'on retiendra, c'est, qu'encore une fois, les cadres de l'Éducation nationale auront su répondre présents dans un contexte compliqué...

À suivre...

Cyril Desouches - IA-IPR EVS

# Concours IA-IPR :

## un manque d'attractivité récurrent

### Résultats du concours IA-IPR session 2021

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie	Libellé spécialité
Mme	CLOT	CÉCILE	STRASBOURG	ALLEMAND
Mme	DOBROUNIG	JULIA	NANCY-METZ	
Mme	GENEST MARIE-	HELENE	CLERMONT-FERRAND	
Mme	BONET	VIRGINIE	BESANCON	
Mme	GASPERINI	STÉPHANIE	AIX-MARSEILLE	
Mme	DELCUZOUL	ELSA	ORLEANS-TOURS	
M.	DOWLING	CYRIL	MONTPELLIER	ANGLAIS
M.	FERRY	YANNICK	AIX-MARSEILLE	
M.	CROS	PASCAL	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	NORRIS	ANNE	AMIENS	
M.	MOYEN	MANUEL	NANCY-METZ	
Mme	BRUTIN	SANDRINE	BORDEAUX	BIOTECHNOLOGIES GENIE BIOLOGIQUE
Mme	HERVE	FANNY	TOULOUSE	
Mme	BUTAYE	STEPHANIE	PARIS	
M.	PEYREL	PIERRE	CLERMONT-FERRAND	
M.	PIQUEE	CHRISTOPHE	ORLEANS-TOURS	ECONOMIE ET GESTION
Mme	FREYDIERE	NATHALIE	LYON	
Mme	SELOI	CATHERINE	MARTINIQUE	
Mme	BERTHE	MATHILDE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	AVINEE	NICOLAS	LILLE	EDUCATION MUSICALE
M.	SKARNIAK	RICHARD	STRASBOURG	
M.	TOMASZOWER	YOANN	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	GUILON	SOIZIC	NANTES	
Mme	GAILLARD	DELPHINE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	FANJAUD	BENJAMIN	MONTPELLIER	
M.	PUAUX	JEREMY	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
Mme	PRUDENT	LAURA	MAYOTTE	
M.	FEVIN	DAVID	POITIERS	
M.	LARNICOL	ALBAN	REIMS	
M.	COTS	JULIEN	LILLE	
Mme	MICHAUD	GAEILLE	POITIERS	ESPAGNOL
Mme	SIMONET	NATHALIE	GRENOBLE	
M.	QUEF	PIERRE	PARIS	
M.	CHANTEUR	PHILIPP	CAEN	
Mme	GUIDEZ	KARINE	TOULOUSE	
Mme	MEUNIER	SANDRA	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	MARION	LAURENCE	MONTPELLIER	
Mme	BEN ARROS	AGNES	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	JANTZEN	ANNICK	AMIENS	ETABLISSEMENTS ET VIE SCOLAIRE
Mme	PAINDAVOINE	SOPHIE	LILLE	
Mme	LALIGNE	CATHERINE	BORDEAUX	
Mme	ROULLÉ	SOPHIE	CAEN	
M.	HOUSSIN	LAURENT	ROUEN	
Mme	MAURIN	VALERIE	LIMOGES	
Mme	COLLE	NATHALIE	RENNES	

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie	Libellé spécialité
Mme	ALESSANDRIA	LAURENCE	MONTPELLIER	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
Mme	GAUTHIER	CLARISSE	BORDEAUX	
M.	SORBA	FABRICE	LA REUNION	
Mme	GILLE	MARIE SOPHIE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	ARNAL	JEAN-FRANCOIS	LYON	
Mme	PERRIN	ALICE	GRENOBLE	
Mme	PIBAROT	VIRGINIE	AIX-MARSEILLE	
M.	DARDILLAC	OLIVIER	ROUEN	
M.	POULET	HUGO	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	COURONNET	MICHAEL	CAEN	
M.	ROZIER	LOIC	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	SIMON	GWENOLA	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	VALLIET	MYRIAM	LILLE	
Mme	ESTIENNE	PERRINE	AIX-MARSEILLE	
Mme	BODAINE	VERONIQUE	STRASBOURG	LETTRES
Mme	CLO	MAGDELEINE	GRENOBLE	
	PARANTEAU	DOMINIQUE	POITIERS	
Mme	LE PERSON	CHRISTINE	AMIENS	
Mme	SIBRAC	ARMELLE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	BARDET	CAROLINE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	RODRIGUEZ	JUAN-LUIS	GRENOBLE	
Mme	SERVAL	JADE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	MALAPRADE	ANNE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	CADOUX	SANDRINE	CAEN	MATHEMATIQUES
Mme	TAILLIEU	MARINA	NANTES	
Mme	ABDOUS	SYLVIE	LYON	
M.	DESTRUHAUT	FABRICE	MONTPELLIER	
Mme	JOSEPH	NADINE	NANCY-METZ	
Mme	BOFFY	NATHALIE	NANTES	
Mme	TESTE	VALERIE	TOULOUSE	
M.	GINESTE	OLIVIER	TOULOUSE	
M.	KRZEWINA	NICOLAS	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	PLUSKOTA	FREDERIC	LILLE	
M.	STEINER	SEBASTIEN	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	PHYSIQUE CHIMIE
Mme	CHAREYRON	MAUD	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	LATOUCHÉ	DAVID	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	GARDET	MYRTILLE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	CASTRO	JEAN-PAUL	TOULOUSE	
M.	PLESSIET	PASCAL	LILLE	
M.	LABARBE	PIERRE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
M.	GAZEAU	SEBASTIEN	TOULOUSE	
M.	CICCARONE	JEAN-CHRISTOPHE	GRENOBLE	
Mme	GUILLOTIN	GAELE	ORLEANS-TOURS	
M.	MAHE	MATTHIEU	ROUEN	
M.	SERRET	FABIEN	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	
Mme	FAURE	SANDRINE	CAEN	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M.	FRESSENCOURT	NOEL	DIJON	
Mme	LANGLET	EVE	AMIENS	
M.	CHARENTE	FREDERIC	BESANCON	STI SCIENCES INDUSTRIELLES

Snia-ipr



Le SNIA-IPR adresse toutes ses félicitations aux lauréats et leur souhaite pleine réussite dans la fonction d'IA-IPR

## Postes non pourvus à l'issue de la proclamation des résultats

	Postes ouverts	Nombre de lauréats en LP	Postes non pourvus	% Postes non pourvus/ Postes ouverts
<b>Anglais</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>-2</b>	<b>18%</b>
<b>Allemand</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1 poste en LC</b>
<b>Biotechnologies</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>	<b>67%</b>
<b>Eco gestion</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	
<b>Éducation musicale</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>-1</b>	<b>33%</b>
<b>Espagnol</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>-2</b>	<b>50%</b>
<b>EPS</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1 poste en LC</b>
<b>EVS</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1 poste en LC</b>
<b>HG</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>1 poste en LC</b>
<b>Lettres</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>-1</b>	<b>7%</b>
<b>Mathématiques</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>-3</b>	<b>23%</b>
<b>Physique chimie</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>-2</b>	<b>22%</b>
<b>STI Design des Arts</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>STI sciences industrielles</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>-2</b>	<b>50%</b>
<b>SVT</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>90</b>	<b>15</b>	<b>14%</b>
Rappel 2020	110	81	29	26%

Malgré une légère amélioration par rapport à la session 2020, le constat du manque récurrent d'attractivité du corps des IA-IPR est accablant. 15 postes offerts au concours de la session 2021 n'ont pas été pourvus. Il est urgent que le cabinet du Ministre, la DGRH et demain la Direction de l'Encadrement prennent conscience que le corps des IA-IPR est en danger. Sans une forte revalorisation de la carrière et sans un calibrage plus décent de la charge de travail, les professeurs agrégées, corps vivier majoritaire, mais également les personnels de direction et les IEN vont continuer à se détourner du concours.

## Hommage

**Notre collègue Lhassen BELAROUCI, IA-IPR STI dans l'académie de Grenoble est décédé à l'âge de 52 ans. Michel LOISY, IA-IPR STI honoraire et Jean-Pierre DELORME, IA-IPR STI à Montpellier lui rendent hommage.**

« Le dimanche 28 mars, nous apprenions la disparition d'un collègue, Lhassen BELAROUCI, que nombre d'entre nous connaissaient et voyaient plein d'allant et d'empathie. Il rayonnait dans plusieurs disciplines du pôle scientifique de l'académie de Grenoble, il a été correspondant académique Sciences et technologies et a participé à l'introduction de l'informatique à tous les niveaux de formation. Très sensible aux vertus des enseignements du secteur professionnel industriel, de Sciences et techniques industrielles et de Sciences de l'ingénieur, il en a, tout au long de sa carrière, défendu les principes pour la formation des jeunes. Au niveau du rectorat et de l'inspection générale, il s'est montré un ambassadeur convaincu de ces enseignements qu'il voulait développer dans la perspective de l'ascenseur social de l'École de la République, et ce, depuis 2006, quand il a démarré comme inspecteur. Ses actions, tout au long de son parcours exemplaire, auront laissé des traces remarquables dans le milieu de l'éducation. Ses convictions profondes parfois heurtées par des évolutions du système éducatif, la douzaine d'années d'exercice professionnel à venir lui apparaissait très incertaine pour sa discipline. » **Michel LOISY**

### Lumineux Lhassen - Jean-Pierre DELORME

De ton sourire que nous dis-tu?  
De tes souvenirs et de tes peines  
Comment savoir quand tu n'es plus?  
Pourtant ta voix est là près de nous  
Dans la noirceur d'un monde fou  
Nous cherchons en vain des étincelles  
Des escarbilles de charbon ardent  
Pour mieux te retrouver évanoui dans le ciel

Parmi les nuages, les trous noirs, les chants  
Des corbeaux dans la plaine. Mais ta lumière  
S'en va, nous laissant seuls, immobiles et fiers.  
Fiers de t'avoir aimé et embrassé.  
Tout en haut de ta montagne  
Comme des âmes en peine  
Nous scrutons dans ton obscurité  
Cette lumière qui t'accompagne.

**Très affecté,  
le bureau national du  
SNIA-IPR présente ses  
sincères condoléances à  
son épouse, ses enfants  
et sa famille.**

# Mobilité 2021 des IA-IPR : après les résultats



Rappel : la note de service réservée aux opérations de **mobilité des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux année scolaire 2021-2022** a été publiée au BOEN du 11-02-2021. La Saisie des vœux a eu lieu du 15 février au 8 mars 2021.

Le jeudi 22 avril, avec un jour d'avance sur le calendrier initialement prévu, les résultats du mouvement ont été communiqués aux IA-IPR candidats à la mobilité via le portail agent.

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur et aux lignes directrices de gestion, les candidats qui n'ont obtenu aucun de leurs vœux peuvent formuler un recours administratif à l'examen de leur situation directement auprès du ministre, sous couvert de leur hiérarchie, et se faire accompagner par une organisation syndicale représentative au niveau du CTMEN.

Faute de recours, aucune autre affectation ne pourra être prononcée ultérieurement dans le cas où un poste correspondant à un vœu non satisfait venait à se libérer.

Les recours sont à adresser avant le 23 juin sur le portail agent via la fonctionnalité COLIBRI. Les collègues concernés pourront mandater les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA pour les représenter.

Ils nous informerons du mandatement au moyen du modèle de mandat accessible en ligne sur le site :  
<http://www.snia-ipr.fr/index.php?action=voir&t=mouvement>

Dans le cas où un candidat a obtenu une proposition d'affectation mais qu'il estime qu'il pourrait obtenir un poste correspondant à un vœu mieux placé, il peut demander une révision d'affectation. Si l'amélioration n'est pas possible, le poste initialement proposé reste acquis.

Le SNIA-IPR est disponible pour accompagner les IA-IPR candidat à la mobilité tout au long de la procédure. Contact :  
[snia-ipr@unsa-education.org](mailto:snia-ipr@unsa-education.org)

Dans la liste publiée par la DGRH le 4 mars, 134 postes apparaissent vacants. Les postes qui n'auront pas été pourvus à l'issue du mouvement des titulaires/stagiaires puis de l'affectation des lauréats pourront être proposés au détachement.  
*Cf. note de service parue au BOENJS n°14 du 8 avril 2021*

# IA-IPR : une histoire qui s'enrichit, période 2008-2012

Nous en étions restés à la conséquence de la loi de 2008 sur la représentativité syndicale conduisant, après consultation et audition des principales centrales syndicales, à rejoindre l'UNSA, la plus proche de nos valeurs, au printemps 2012.



**L**'UNSA Éducation, branche de l'UNSA, inscrit dans ses statuts l'existence de deux syndicats d'inspecteurs à l'Éducation nationale, le SIEN déjà affilié pour les Inspecteurs du 1<sup>er</sup> degré chargés de circonscription et les IEN-ET-EG & IEN-IO pour le second degré et le SNIA-IPR, nouvel entrant pour les Inspecteurs d'Académie dans leurs fonctions d'IA-IPR, de DSDEN, et de conseillers techniques près des Recteurs (DAFCO, CSAIO, DAET ...).

L'année civile 2008 est d'une grande richesse. Les négociateurs du SNIA-IPR UNSA conduits par leur Président Jean François LEBORGNE (IA-IPR Histoire - Géographie Orléans-Tours) obtiennent, après moult réunions, la signature en novembre 2008 d'un protocole avec le Ministre Xavier DARCOS :

- Création d'emplois sur plusieurs années (100)
- Accès à la Hors Classe abondé, porté à 110 par an sur trois années 2009, 2010 et 2011
- Revalorisation de l'ICA effective en septembre 2009

L'année 2009, celle de la mise en œuvre, est difficile : les échanges avec Luc CHATEL, le nouveau Ministre, sont tendus, avec, en point d'orgue l'accueil froid aux propos tenus lors de la rencontre nationale à la Mutualité à l'automne. Le blocage rencontré provoque une demande d'audience au Doyen de l'IGEN qui nous l'accorde très rapidement : il nous dit son étonnement de la réelle dégradation des échanges avec le Ministre - qu'il vit également avec ses collègues.

Lors d'une audience avec le Directeur de Cabinet, en décembre 2009, nos représentants - Pascale HERTU, Roger KEIME, JF LEBORGNE- mentionnent avec force le mécontentement croissant des Inspecteurs devant le manque de suivi du protocole par le MEN. Il est également souligné la grande crispation des IA-IPR.

La pétition lancée rencontre un franc succès -près de 700 signatures- preuve de ce mécontentement : certains D.A. demandent une "action dure". Pour Tanguy LARZUL, directeur-adjoint de Cabinet, du recteur, "*la victoire syndicale s'est transformée en désastre administratif, faisons-en sorte qu'elle ne devienne pas une catastrophe politique*". Il en rejette la responsabilité sur Bercy où se met en place le "*guichet unique*" appelé à gérer toutes les implications financières des décisions ministérielles.

Ce n'est qu'en mai 2012, avec la nomination de Vincent PEILLON, que les relations vont se pacifier et s'améliorer. Nous aborderons cette période 2012-2017, celle du mandat de François HOLLANDE, lors du prochain article consacré à cette histoire des IA-IPR et du SNIA-IPR UNSA.

Roger KEIME, S.G. Honoraire

Le volet 1, publié dans le n° 103 a été rédigé par Christian CHAMPENDAL  
grâce à la collaboration de Michel DOFAL, secrétaire général honoraire  
et de Danielle KUNEMANN, membre du bureau national que nous remercions chaleureusement.

# Continuité pédagogique : Après un fait social aussi inédit que majeur, le « *monde d'avant* » n'est ni possible ni souhaitable

Jeudi 12 mars 2020, 20 heures, la suspension des cours est annoncée dans les écoles, collèges et lycées, pour une période de 10 semaines. École et crise sanitaire : déstabilisation et opportunités, le titre du dernier numéro d'*Administration & Education* va au-delà des constats et effectue des pas de côté originaux.



## Fermer l'école, une épreuve fondatrice

L'entretien avec l'historien Emmanuel Saint-Fuscien éclaire l'expérience inédite de la pandémie pour l'école. Dans les situations de crise (l'historien se réfère ici à la guerre de 14-18) l'école est en effet le lieu qui ferme le plus tard possible. Pendant la première guerre mondiale, l'école continue « *dans les caves, les fermes, au domicile des maîtres et maîtresses* » : « *l'école étant l'instance de socialisation de la génération qui advient, [...] sa fermeture démontrerait presque mécaniquement l'incapacité à constituer cette communauté du futur* ». Autre constante : aujourd'hui comme hier, l'épreuve a fait passer l'école de l'espace public à l'espace domestique ; tous les acteurs sont obligés d'inventer, de trouver des accommodements pour continuer à « *faire classe* », qu'il s'agisse de prendre son vélo ou son téléphone pour maintenir le lien avec les familles, de travailler les relations interpersonnelles entre maître et élève. L'appartenance à l'institution s'est souvent effectuée en dehors d'un pilotage « *top-down* ». Outre le maintien des apprentissages, ces échanges qui font évoluer la relation entre les élèves et l'institution sont aussi des signes importants de partage de l'épreuve. Le retour au monde d'avant est tentant mais mortifère, la nostalgie d'un « *retour à l'avant-guerre* » produirait les mêmes effets délétères : pour l'historien de la Grande Guerre, le retour à la « *culture du rang* » après une étape où les relations hiérarchiques se sont recomposées laisserait logiquement planer l'ombre de la débâcle.

## L'évaluation en question dans « l'école d'après » (Aziz Jellab)

La crise sanitaire a confirmé l'importance de l'école comme institution capable d'assurer une continuité des apprentissages. Dans le même temps elle a souligné les inégalités produites par le système lui-même et amené l'ensemble des professionnels à repenser les pratiques pédagogiques ordinaires. Si les constats étaient connus, l'expérience du confinement rend impossible le retour en arrière. L'évaluation est un point central de la réflexion et il s'agit bien d'un changement de paradigme qui

bouscule définitivement la tradition « *classante* » de l'évaluation dans le système scolaire français. L'évaluation formative -ce souci de l'appropriation des savoirs et de la progression- a montré toute sa pertinence pendant le confinement. Elle a recueilli l'assentiment des professeurs et mis au second plan l'évaluation sommative classante, peu opératoire ni pertinente dans ce contexte. Le bénéfice a aussi porté sur les relations entre les professeurs et leurs élèves. Hormis les questions relatives à la validation d'années ou de diplôme, le rapport à l'évaluation interroge celui de la formation : comment faire pour que le savoir ne soit pas prioritairement pensé en terme d'utilité ou d'échalon ? Comment articuler l'évaluation formative avec l'auto-évaluation qui permet, on le sait, de travailler le statut de l'erreur et la confiance ? La réponse de l'école, « *institution qui se situe aux avant-postes de tout projet de transformation sociale* » est ici attendue.

## L'atout de la classe comme espace et organisation

L'espace-classe comme le groupe-classe sont actuellement au centre de la réflexion pédagogique et architecturale. Tous deux tendent à s'estomper. Mais le laboratoire de recherche de Gilles Rouet, Mourad Attarça, Hervé Chomienne et Thierry Côme (Paris-Saclay) analysent que la dimension structurante de la classe - comme espace qui protège et formalise mais aussi comme structure de l'organisation d'un groupe autour d'un professeur - constitue un dispositif qui a permis de travailler « *sans rituel, sans espace dédié et sans rythme codifié* » : l'enseignant se définit par « *rapport à des missions liées avant tout aux relations avec les élèves dans les classes* ». Cette conclusion pourra nourrir la notion de « *classe port d'attache* »<sup>1</sup> qui a en partie permis au paquebot de l'école d'affronter la tempête de la pandémie, et interroger le retour en établissement.

Marie MUSSET

<sup>1</sup> Collectif. *Innover dans l'école par le design* (2017), p. 169.  
Cité du design de Saint Etienne/ Canopé.

# UNESCO :

## 100 millions d'enfants supplémentaires n'atteignent pas le niveau minimum en lecture à cause du COVID-19 ...

Selon [une nouvelle étude](#) de l'UNESCO, plus de 100 millions d'enfants n'atteindront pas le niveau minimum de compétence en lecture en raison de l'impact des fermetures d'écoles liées au COVID-19....(Extrait)

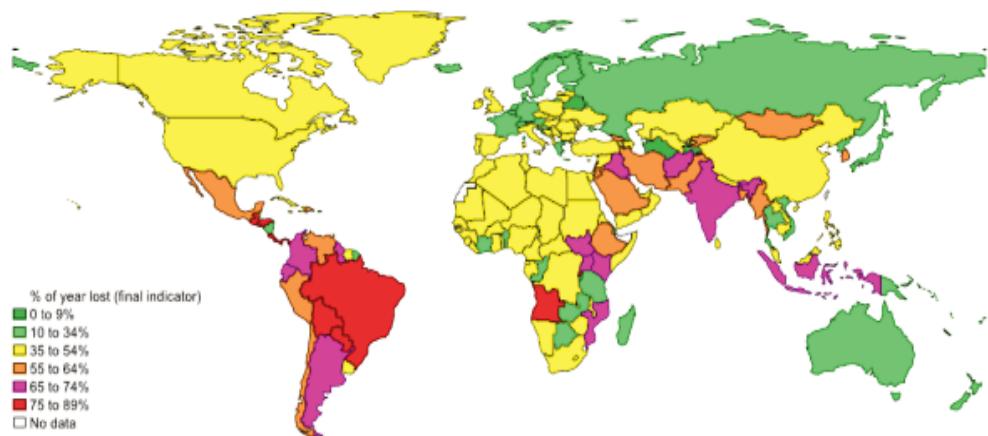
Selon ce rapport, le nombre d'enfants ne possédant pas les compétences de base en lecture, qui était sur une courbe descendante avant la pandémie, aurait dû ainsi passer de 483 millions à 460 millions en 2020. Au lieu de cela, le nombre d'enfants en difficulté a bondi à 584 millions l'an dernier, augmentant de plus de 20% et effaçant les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies grâce aux efforts faits dans le domaine éducatif.

(...)

L'étude indique que si un retour à la situation ayant précédé la pandémie pourrait prendre une décennie, la reprise pourrait intervenir toutefois d'ici 2024 à condition que des efforts exceptionnels soient déployés pour proposer des cours et des stratégies de rattrapage. Cependant, selon les nouvelles données d'une enquête conjointe menée par l'UNESCO et l'UNICEF, seul un quart des élèves bénéficient de tels programmes de remise à niveau.

Si le nombre d'apprenants touchés par les fermetures partielles ou complètes d'écoles n'a pas beaucoup changé depuis le début de la pandémie, les gouvernements prennent de plus en plus de mesures pour maintenir les écoles au moins partiellement ouvertes. Les établissements sont totalement ouverts dans environ la moitié des pays dans le monde (107 États), principalement en Afrique, en Asie et en Europe, et desservent 400 millions d'apprenants du préélémentaire au secondaire.

Les écoles restent fermées dans 30 pays, ce qui a un impact sur quelque 165 millions d'élèves. Dans 70 pays, elles sont partiellement ouvertes dans certaines régions, pour certaines classes, ou avec une présence réduite. Ces conditions affectent environ les deux tiers de la population scolaire et étudiante mondiale, soit près d'un milliard d'apprenants.



Cette figure montre la répartition dans le monde de la perte par les élèves du temps scolaire lié à la fermeture totale ou partielle des écoles. Si la moyenne pondérée au niveau mondial se situe à 54% (soit plus la moitié d'une année scolaire perdue), ce taux atteint 65% dans certains pays comme l'Inde, l'Argentine ou l'Indonésie, et dépasse 75% au Brésil.

### La Campagne mondiale pour l'Éducation (CME) « Un milliard de voix »

La pandémie affecte l'éducation de plus d'un milliard de personnes. Aggravant la crise mondiale du financement de l'éducation, elle a un impact sur l'ensemble du programme de développement durable dont l'objectif de développement durable 4 (ODD4). Pour obtenir une augmentation du financement public afin de garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable pour tous, en faisant entendre les voix du milliard d'apprenants touchés, en partageant les expériences et appelant à la prise de mesures urgentes, la campagne « *Un milliard de voix* », lancée le 25 janvier se déroulera toute l'année 2021.

Pour plus d'informations : #OneBillionVoices #OneBillionVoicesForEducation#1BillionVoices4Education

# De l'utilité du Comité national de suivi de la réforme du lycée général et technologique

Pour mémoire, le comité national de suivi de la réforme du lycée général et technologique est composé de représentants des personnels d'éducation (professeurs, personnels de direction et d'inspection), de représentants d'associations d'élèves ainsi que de parents, de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Il s'est réuni sous sa composition plénière toutes les six semaines, en distanciel cette année. Deux groupes de travail émanant de cette structure ont approfondi cette année deux thématiques spécifiques (la première relative à la promotion de la voie technologique, la seconde traitant de l'incidence du genre en termes de parcours scolaires et d'orientation des élèves).

Cette structure, co-pilotée par Pierre Mathiot (Directeur de Sciences Po Lille) et Jean-Charles Ringard (IGESR) n'est pas contrainte par le cadre institutionnel des autres structures (CSL, CSE) : les échanges sont libres, les propositions ne sont pas soumises au vote, et par incidence les postures politiques s'avèrent moins prégnantes. De ce fait, si les propositions formulées ne sont pas toutes consensuelles, elles s'avèrent le plus souvent être partagées au sein et au-delà de notre confédération. Les deux co-pilotes de la commission rencontrent le Ministre et les membres de son Cabinet à l'issue de chacune des réunions plénières, pour faire état des débats engagés.

## I- Les éléments actés lors de cette présente année scolaire ayant fait l'objet de débats

- Concernant la certification : suppression des évaluations communes (ex E3C) pour la présente année scolaire ainsi que du passage en contrôle continu des EDS
- Concernant la voie technologique : maintien de la coexistence de trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle), promotion et valorisation de la seconde traduite sous forme d'un document cadre adressé aux Recteurs : recherche d'un meilleur équilibre des différentes séries (calibrage plus restreint de STMG, implantation favorisée de STI2D en lien avec les collectivités territoriales).

## II- Les éléments en cours de discussion

- Les conditions de passation des épreuves terminales et notamment du Grand Oral. Avant les mesures de fermeture des lycées, la majorité des représentants des organisations syndicales enseignantes souhaitaient la neutralisation cette année du Grand Oral. A minima, un aménagement semble nécessaire après les dernières mesures de fermeture des lycées sur deux semaines (une seule question ou possibilité



de choix de l'élève ? possibilité pour l'élève de disposer d'un conducteur ? ...). Les syndicats de l'UNSA éducation demandent son passage en contrôle continu pour valoriser le travail réalisé par les élèves et par les enseignants mais également pour maintenir les objectifs assignés au Grand Oral pour la poursuite d'études dans le supérieur.

- La recherche d'une meilleure égalité filles-garçons au lycée. Sur ce sujet, les premières données sont inquiétantes tant en termes du choix des EDS, voire des séries, qu'en termes de choix de parcours d'orientation. Tous les acteurs de la communauté éducative doivent être vigilants, en s'appuyant sur des outils qui pour la plupart existent (guide à destination des référents et référentes Egalité filles-garçons, modules de formation initiale et continue des personnels enseignants, mais aussi d'encadrement...)

## III- Les sujets qui devront faire l'objet de vigilance et de discussion

- Le maintien ou non des évaluations communes (nombre et modalités de correction) et des EDS (dates). Pour rappel, le SNIA-IPR est favorable au passage en contrôle continu des évaluations communes, ainsi qu'un passage plus tardif des EDS.
- L'évolution des choix des EDS par les élèves, afin d'éviter tout déterminisme social ou genre, et de promouvoir plus de parcours d'excellence, notamment dans le domaine du numérique, des sciences industrielles et de l'ingénieur.
- La place à venir et la valorisation du projet (ou de l'étude approfondie) dans la voie technologique
- Le devenir des EDS expérimentaux (EPS) ainsi que ceux à faibles effectifs (notamment les langues anciennes, voire SI et NSI...)
- Les résultats obtenus au Grand Oral selon l'origine sociale des élèves
- ...

Afin que les prises de position du SNIA-IPR traduisent le plus fidèlement possible les attentes de ces adhérents, n'hésitez pas à faire part à vos délégués académiques ou directement aux membres du Bureau national, de propositions qui selon vous devraient être portées à la connaissance de cette commission.

**Vincent CAMET IA-IPR économie-gestion,  
membre du comité de suivi  
de la réforme du lycée**

# Examens : à hue et à dia !

**E**n visioconférence multilatérale le mercredi 5 mai 2021 matin sur les examens, le DGESCO Édouard Geffray, accompagné de son adjointe Rachel-Marie Pradeilles-Duval, a convié les organisations syndicales représentées au comité technique ministériel de l'éducation nationale, avant arbitrages.

Le Baccalauréat constitue le sujet. Le DNB est évoqué, les OS souhaitent un déroulement en contrôle continu adossé au LSU. En voie professionnelle, la bascule en CC des CCF non encore effectués et la présentation du chef d'œuvre en CAP cette session (au bac à partir de 2022) sont examinées. Les annonces sur les épreuves terminales en voie générale et technologique doivent être clarifiées, leur maintien, la neutralisation du Grand Oral demandée par des OS, ses éventuels aménagements.

Le vœu pédagogique du SNIA-IPR de transposition en établissement du GO, au format original d'épreuve, permettrait aux équipes l'appropriation formative, nécessaire cette année, il ne fait pas florès.

La situation des candidats est inégale en préparation, temps d'apprentissage, choix des établissements, statut public ou privé, fermetures liées au virus. Les spécificités calendaires de l'étranger (AEFE), des territoires ultramarins, les épreuves de DNL sont rappelées. Le calendrier d'orientation maintenu, les situations particulières des candidats cas-contacts ou positifs, empêchés de se présenter, sont étudiées.

**Les aménagements complémentaires à apporter sont connus depuis :**

- Épreuve de philosophie le 17 juin : la meilleure des deux notes obtenues, à l'épreuve terminale, ou la moyenne annuelle du contrôle continu de la discipline
- Grand oral du 21 juin au 2 juillet 2021 : lors de l'exposé de cinq minutes, chaque candidat pourra disposer de notes ; présentera un descriptif des points des programmes non étudiés visé par les professeurs des enseignements de spécialité et les chefs d'établissement
- Épreuves anticipées de français, écrit le 17 juin et oral du 21 juin au 2 juillet 2021 : réduction du nombre de textes attendus (14 voie générale, 7 voie technologique). Écrit : sujets comportant le double des exercices prévus. Oral : mention des points de programme non abordés. Les candidats pourront utiliser l'œuvre étudiée en lecture cursive, possibilité de choix entre deux textes.

**Le SNIA-IPR a réaffirmé sa position d'une bascule maximale en contrôle continu des DNB, BAC et BTS, préférable du fait des conditions sanitaires incertaines, d'une grande fatigue des personnels - divisions d'examen et concours exsangues - plutôt qu'un maintien d'épreuves ponctuelles, coûte que coûte, les dénaturant. Un allègement organisationnel est nécessaire et urgent.**

## Session de rattrapage BTS

**L**e mercredi 5 mai s'est tenue une réunion bilatérale avec les OS de l'UNSA éducation dont le SNIA-IPR animée par Rachel-Marie Pradeilles-Duval, adjointe du DGESCO, en présence de la DGESIP.

**Le Ministre a annoncé la création exceptionnelle d'un « oral de rattrapage » pour pallier les difficultés qu'auront pu rencontrer les candidats dans le cadre de la pandémie. L'organisation d'une session de rattrapage en BTS peut être opportune, toutefois la décision tardive du Ministre place en tension les personnels chargés de la mettre en œuvre.**

Cette nouvelle charge de travail non anticipée entraîne de nombreux problèmes à résoudre pour toute la chaîne administrative et pédagogique. Dans les rectorats, les DEC sont sous pression, particulièrement en cette période de concentration des examens (Bacs, CAP, DNB, BTS, DCG...).

Seront concernés les candidats ayant une moyenne inférieure à 10, avec une absence à une (ou plusieurs) épreuve justifiée par un certificat médical, ou ayant eu des difficultés et empêchements liées à la crise sanitaire. Les jurys présidés par les IA-IPR autoriseront les candidats à se présenter à la session de rattrapage sur la base de l'ensemble des résultats obtenus et des

appréciations portées sur le livret scolaire ou de formation. Ils seront convoqués au plus tard dans les huit jours suivant la proclamation des résultats. Les épreuves d'oral porteront sur une épreuve du domaine général et l'autre du domaine professionnel, la durée serait de 40mn avec 20 mn de préparation.

**Questions organisationnelles :** la date limite d'ouverture des lycées vers le 13 juillet va contraindre les DEC et les IA-IPR à revoir l'organisation initiale des BTS pour avancer les dates des jurys. Se pose également le problème de la double convocation pour les enseignant.e.s car à la même période se dérouleront les épreuves orales d'EAF et du Grand Oral ainsi que le second groupe du baccalauréat.

**Questions pédagogiques :** quelles épreuves et avec quels contenus ? Il convient de s'assurer de l'équité de traitement entre les candidats, un cadrage est attendu sur les contenus à interroger et les grilles d'évaluation.

**Le SNIA-IPR et les syndicats de l'UNSA Éducation ont demandé la communication d'un cadrage clair et précis de cette session de rattrapage pour le 20 mai date autour de laquelle la plupart des épreuves écrites de BTS se terminent.**

# Recomposition des instances paritaires

## Quel dialogue social ?



### Ce qui change du côté des Commissions Administratives Paritaires et des Comités Sociaux d'Administration

**La Loi FP du 6 août 2019** reconfigure le paysage des instances paritaires, vidant les CAP de leurs prérogatives d'avancement et de mobilité des personnels, désormais gérées directement par Lignes directrices de gestion (LDG).

Des **discussions** multilatérales (toutes les OS représentées en CT et MENJS) ou bilatérales (ces OS, dont l'UNSA-Éducation et MENJS) ont eu lieu jusqu'à la présentation des projets de décrets et arrêtés, en CTMEN et CTMESR des 7 et 13 avril dernier.

Les nouvelles CAP constituées actent un **passage de « CAP de corps » à des « CAP de catégories »** de personnels A, B ou C. Les effectifs du MENJS/MESRI sont tels qu'ils sont regroupés dans des CAP « métiers », sous-ensembles ; elles restent soit nationales, soit locales (académiques ou départementales) avec des nombres de représentants fixés.

**Projet d'arrêté :** fixe la nouvelle cartographie des CAP du MENJS.

**Projet de décret :** maintenant la dérogation du **nombre de sièges** pour **enseignants** et assimilés du 1D (5, 7, 10) et 2D (19), il autorise le **maintien** d'une CAPN+CAPA pour **personnels de direction**. Pour les personnels d'inspection un regroupement « **métier** » est opéré : **1D, 2D et JSVA**

**CT et CHSCT sont fusionnés.**  
Deux projets de textes installent des **CS** (comités sociaux) :

- Décret relatif aux comités sociaux d'administration relevant du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
- Arrêté portant création des comités sociaux d'administration ministériels et des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Niveau	Corps regroupés	Cat.	Remarque
Les CAP auprès du chef de service de l'inspection générale :			
CAPN	IGESR AC : Administrateurs-trices civil-es	A+	Les AC ne sont plus regroupé-es avec les inspecteur-rices mais avec les IG
Les CAP auprès du DGRH du MENJS-MESRI			
CAPN	IEN	A+	Les inspecteur-rices sont regroupé-es
	IA-IPR	A+	
	IJS	A	
CAPN	Médecins EN (Environ 800 agent-es)	A	Les médecins bénéficient d'une CAPN dédiée au regard des spécificités métier
CAPN (+CAPA)	Personnels de direction Les modalités rédactionnelles sur l'articulation entre national et local sont en cours de finalisation.	A+	Seul corps qui conserve à la fois une CAPN (auprès du DGRH) et une CAPA (auprès du recteur d'académie). Car le disciplinaire et la titularisation ne relèvent pas du même niveau décisionnel : ministre VS recteur. (cf CAP auprès recteur)
CAPN	CEPJ Conseiller-ères d'éducation populaire et de jeunesse	A	Création d'une CAPN pour les collègues Jeunesse et Sports (sauf inspecteurs) qui viennent d'intégrer le MENJS
	CTPS Conseiller-ères techniques et péda supérieur-es		
	PS Professeur-es de sport		

Architecture reste proche de celle connue : l'élection conservée aux deux niveaux, national et académique ; le nombre de représentants est désormais prévu dans le projet.

- **Deux CSA sur le périmètre ministériel** : un sur le champ EN, un sur le champ JSVA
- **Nouveauté** : un CSA Spécial créé au niveau de la région académique.
- Un CSA Spécial Académique maintenu pour les services rectorat et DSDEN ainsi qu'un CSA Spécial Départemental. Ceci donne donc des **CSA ministériels - CSA de proximité - CSA spéciaux - CSA des collectivités d'outre-mer**.

**Avec l'UNSA-Éducation, que nous remercions pour leurs notes de synthèse, notre organisation continue de dénoncer les effets d'une loi qui dégrade un dialogue social déjà insuffisant, malgré des relations de qualité et les efforts de communication de la DGRH.**



## L'agenda du Secrétariat général

- |                         |  |                        |   |
|-------------------------|--|------------------------|---|
| ● 23 avril              | Conseil supérieur éducation (CSE)  | ● 10 mars              | Conseil national Snia-ipr en visioconférence  |
| ● 21 avril              | UNSA éducation – Point sur crise sanitaire   | ● 5 mars               | Rencontre du Conseil d'Évaluation de l'École  |
| ● 20 avril              | DGESCO – Multilatérale sur le numérique  | ● 4 mars               | DGESCO – GT sur les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire   |
| ● 15 avril              | DGRH – point de situation sur mouvement des IA-IPR   | ● 2 mars               | CAB MENJS – Multilatérale sur la crise sanitaire  |
| ● 9 avril               | Conseil supérieur éducation (CSE)  | ● 1 <sup>er</sup> mars | Commission spécialisée collège-lycée  |
| ● 2 avril               | Web-Réunion avec les lauréats du concours<br>UNSA éducation – Point sur crise sanitaire  | ● 24 février           | DGESCO- DGESIP : point de situation<br>BTS : stages et examens  |
| ● 1 <sup>er</sup> avril | Audition mission IGESR - stratégie de gouvernance et de pilotage en période de crise   | ● 12 février           | UNSA éducation – Point sur crise sanitaire  |
| ● 26 mars               | Direction de l'encadrement : rencontre Snia-Ipr avec Pierre Moya, chargé de la préfiguration de la DE Mission OSSON, Printemps de l'évaluation personnels en difficulté - audition de l'UNSA-Éducation | ● 11 février           | Agenda social : GT5 – Volet indemnitaire (report à date indéfinie)  |
| ● 23 mars               | DGESCO – GT sur les conséquences pédagogiques de la crise sanitaire  | ● 10 février           | Conseil supérieur éducation (CSE)<br>Audience fédérale avec Bruno Struder, député du Bas Rhin – Président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'assemblée nationale |
| ● 19 mars               | Commission spécialisée collège-lycée<br>DGRH, GT réunion sur l'organisation des concours de recrutement.   | ● 9 février            | Bureau national Snia-ipr en visio conférence  |
| ● 18 mars               | Conseil supérieur de l'éducation (CSE)   | ● 7 février            | Invitation de N. Elimas pour point d'étape Éducation prioritaire  |
| ● 16 mars               | Exécutif national UNSA-Éducation   |                        | Réunion Haute Fonction Publique   |
| ● 15 mars               | GT Multilatéral professeur référent  |                        | Agenda social : GT5 - Volet statut/grille (report au 12 février puis à date indéfinie)  |
| ● 12 mars               | Agenda social : GT 14 Formation continue (FTLV)  | ● 5 février            | Séance exceptionnelle de la commission spécialisée des lycées   |
| ● 11 mars               | GT des OS "Avancement Nouvelle trajectoire SIRH ministérielle"   |                        | <b>Réunions en visioconférence</b>  |

## Délégués académiques : ça bouge

Nous saluons la nomination de Jean-Philippe Fons IA-IPR d'Anglais et DA de Toulouse dans les fonctions de sous-préfet de Vitry le François (Marne). Nous lui adressons toutes nos félicitations pour cette très belle promotion. Nous le remercions très chaleureusement pour l'efficacité de son action en qualité de DA ainsi que pour celle exercée au sein du BN. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ce nouveau projet personnel et professionnel. C'est avec grand plaisir que nous accueillons dans la fonction de DA Fabien Vergez, IA-IPR d'Histoire-Géographie.

# Les délégué.e.s académiques du SNIA-IPR



GUADELOUPE



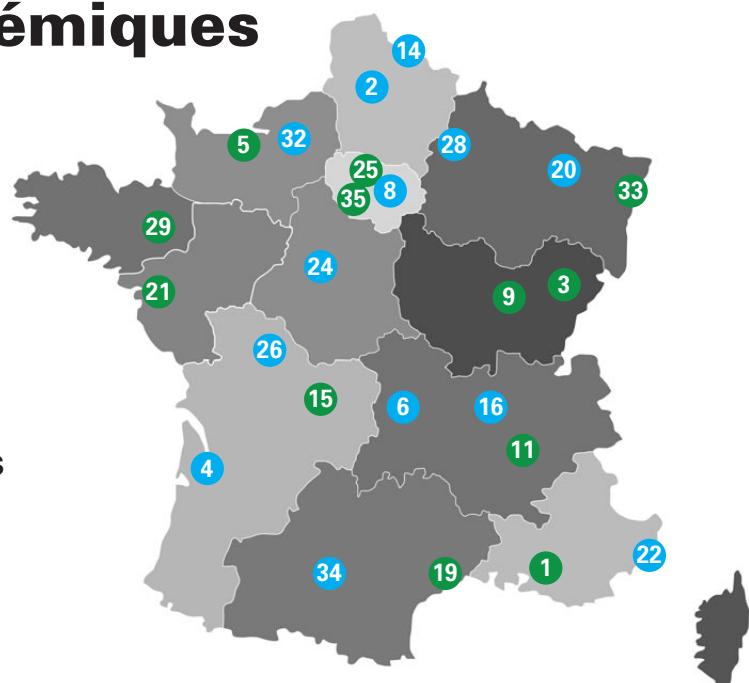
MAYOTTE

POLYNÉSIE  
FRANÇAISENOUVELLE  
CALÉDONIE10 IH2EF  
30 RETRAITÉS

MARTINIQUE

GUYANE  
FRANÇAISE

LA REUNION



1 AIX-MARSEILLE	Thierry DALMASSO	DA	thierry.dalmasso@ac-aix-marseille.fr
2 AMIENS	Fabrice BROWET	DA-BN	fabrice.browet@ac-amiens.fr
3 BESANCON	Jean-Luc BERTOLIN	DA	jean-luc.bertolin@ac-besancon.fr
4 BORDEAUX	Philippe JANVIER	DA-BN	philippe.janvier@ac-bordeaux.fr
5 CAEN	Daniel DELAPORTE	DA	daniel.delaporte@ac-caen.fr
6 CLERMONT	Hélène CROISONNIER	DA	helene.croisonnier@ac-clermont.fr
7 CORSE	Toussainte MATTEI-BATTESTI	DA	toussainte-ange.battesti@ac-corse.fr
8 CRETEIL	Jean-Luc BELTRAN	DA	Jean-Luc.Beltran@ac-creteil.fr
9 DIJON	Paul GERMAIN	DA	paul.germain@ac-dijon.fr
10 IH2EF	Florentina GHERMAN	DA-BN	floregherman@gmail.com
11 GRENOBLE	Balbina OLLIER	DA-BN	balbine.ollier@ac-bordeaux.fr
12 GUADELOUPE	Christian CHAMPENDAL	CAPN-DA-BN	christian.champendal@ac-grenoble.fr
13 GUYANE	Julien COZEMA	DA	julien.cozema@orange.fr
14 LILLE	Alex BICEP	DA	alex.bicep@ac-guyane.fr
15 LIMOGES	Stéphane HENRY	DA-BN	stephane.henry@ac-lille.fr
16 LYON	Philippe ARZOUUMANIAN	DA	Philippe.Arzouumanian@ac-limoges.fr
17 MARTINIQUE	Vincent CAMET	DA	vincent.camet@ac-lyon.fr
18 MAYOTTE	Frédérique HANNEQUIN	CAPN-DA-BN	frhannequin@gmail.com
19 MONTPELLIER	Christelle CHARRIER	DA	christelle.charrier@ac-mayotte.fr
20 NANCY-METZ	Jean-Pierre DELORME	DA	jpdelorme@ac-montpellier.fr
21 NANTES	Romuald TOMASINI	DA	romuald.tomasini@ac-nancy-metz.fr
22 NICE	Marianne WOJCIK	DA	marianne.wojciek@ac-nancy-metz.fr
23 NOUVELLE CALEDONIE	Didier GOUIL	DA	dgouill@ac-nantes.fr
24 ORLEANS TOURS	Jean-Baptiste REBIERE	DA	Jean-Baptiste.Rebiere@ac-nice.fr
25 PARIS	Laurent CHARDON	DA	laurent.chardon@ac-noumea.nc
26 POITIERS	Bruno CAILHOL	DA	bruno.cailhol@ac-orleans-tours.fr
27 POLYNESIE	Mohammed DARMAME	CAPN - DA - BN	mohammed.darmame@ac-paris.fr
28 REIMS	Éric BARJOLLE	DA	eric.barjolle@ac-poitiers.fr
29 RENNES	Lionel AMATTE	DA	lionel.amatte@ac-polynesie.pf
30 RETRAITES	Patrick BORLOZ	DA	patrick.borlez@ac-reims.fr
31 REUNION	Gilles PATRY	DA	gilles.patry@ac-rennes.fr
32 ROUEN	Danielle KUNEMANN	BN	d.kunemann@orange.fr
33 STRASBOURG	Annick AMADEUF	DA	annik.amadeuf@ac-reunion.fr
34 TOULOUSE	Jean-Philippe FOURNOU	DA	jean-philippe.fournou@ac-rouen.fr
VERSAILLES	Dominique SASSI	DA	dominique.sassi@ac-strasbourg.fr
	Fabien VERGEZ	DA-BN	fabien.vergez@ac-toulouse.fr
	Marion BEILLARD	DA	Marion.Beillard@ac-versailles.fr

# Bulletin d'adhésion

*Rejoignez le SNIA-IPR !*



## DESTINATAIRE

- Votre Délégué Académique pour envoi groupé (bulletins et cotisations) à **Dominique TOLLE** - trésorier - 2, bis rue de la Vue des Alpes - 25660 MONTFAUCON
- ou à l'attention d'**Alain MARIE** - 3, place Jean Anouilh - 10440 LA RIVIERE DE CORPS

## ADHÉRENT\*

*Je soussigné(e)  Mme  M.*

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Portable : .....

Adresse électronique : .....

IA-IPR de (spécialité/discipline) : ..... Académie : .....

Adhère  Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR

## COTISATION\*

- Membre actif hors classe**, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale).
- Membre actif classe normale** (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Stagiaire**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale).
- Membre retraité**, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, bd Aristide BRIAND - 91600 SAVIGNY/ORGÉ.
- Membre bienfaiteur**, je verse la somme (libre) de .....

## PAIEMENT

Votre chèque : à l'ordre de : SNIA-IPR à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

**Je souhaite**  **Je ne souhaite pas que l'ensemble de ces données figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.**

**Date et signature : Le** ..... / ..... / .....

*SIGNATURE*

\* Cochez les cases correspondant à votre situation

Adhésion en ligne  
en rubrique "formulaires"

*Cliquez ici !*



« COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ! »

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, agents de la Fonction publique